



SERVICE PUBLIC :
TRAVAIL SOCIAL ET JUSTICE

LA PROTECTION DE L'ENFANCE N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Depuis le 16 mars, la France vit une situation exceptionnelle de catastrophe sanitaire nous obligeant toutes et tous à agir en priorité pour préserver la santé de l'ensemble de la population.

Pour cela, l'ensemble des activités professionnelles essentielles auraient dû prioritairement faire l'objet d'une mise en sécurité des salariés les assurant, dans l'intérêt des usagers et de leurs familles. Seules les missions relevant de la réponse aux besoins humains devaient être garanties. L'une de ces missions est celle de la **protection de l'enfance**.

De nombreux professionnels (qu'ils relèvent du public ou du privé) sont donc à pied d'œuvre depuis le premier jour du confinement pour garantir la sécurité des enfants en danger, et assurer leur prise en charge en cette période. Et pourtant, les employeurs, malgré l'obligation qui leur incombe, n'ont quasiment rien fait pour protéger ces professionnels et garantir leur sécurité lors de la poursuite de leur activité.

La crise sanitaire aurait-elle tellement tout bouleversé que les services de la protection de l'enfance n'ont pas pu/su faire face ?

Il n'en est rien ! Pour la CGT, le mal est beaucoup plus ancien, plus profond et cette crise sans précédent vient exposer au grand jour ce que tous les professionnels de terrain savent, vivent, depuis de nombreuses années.

L'actuelle crise a donc aggravé les conséquences dévastatrices sur cette organisation des services, déjà exsangues de moyens. Pire, dans de nombreux secteurs, les professionnels ont été sommés de maintenir leur action sans aucun, ou trop peu

d'équipements de protection pour ceux en foyer, sans équipement de travail pour ceux devant être confinés mais toujours en lien avec les jeunes et leurs familles, et se déplaçant parfois.

Les gouvernements successifs ont fait le choix politiques désastreux de donner au social et au médico-social une valeur marchande, de prioriser leur gestion comptable visant une rentabilité. Les enfants et les familles ne sont plus que des croix dans les tableurs de gestion soumis au diktat de la finance, voire d'actionnaires.

La majorité des responsables politiques qui nous gouvernent n'ont eu de cesse de réduire toujours plus les moyens alloués au social, le plaçant en variable d'ajustement des budgets, dans le cadre de politiques d'austérité :

- manque d'agents conduisant à un allongement des délais avant intervention, intervenir toujours dans l'urgence ;
- priorisation de « l'extrême misère », missions de prévention abandonnées ;
- manque de places d'hébergement ;
- fin des suivis des jeunes majeurs ;
- nombres de services de protection maternelle et infantile (PMI) ont fermé, agrandissant des secteurs d'intervention...

Aujourd'hui plus que jamais, il est donc grand temps que des mesures concrètes soient mises en œuvre pendant et après la période de confinement, pour les professionnels et les jeunes qu'ils accompagnent.

Dans le cadre de son plan de déconfinement, les annonces d'Édouard Philippe faites ce 28 avril vont aggraver les inégalités entre les enfants et ont totalement fait l'impasse sur les enfants en danger et sa protection.

Priorisant la réponse aux besoins, la CGT a des propositions pour que « Le jour d'après » soit plus humain, juste, durable et solidaire, que les enfants fassent partie de ses priorités. Elle affirme que les activités relevant de leur protection et éducation doivent impérativement et exclusivement relever d'un service public, fonctionnant dans le cadre d'une appropriation publique et démocratique.

Avec toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien dans les activités sociales et de justice, protégeant les enfants et jeunes majeurs, La CGT propose d'agir sans attendre pour un autre projet de société, pour l'enfance, et exige :

- la priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives;

- une prévention à la hauteur des enjeux;
- le renforcement des partenariats prévention, protection, justice pour une prise en charge à tous les niveaux;
- les effectifs humains adaptés à la prise en charge;
- l'égalité salariale et la revalorisation des salaires immédiates, des professions à prédominance féminine;
- l'attribution de moyens à hauteur des besoins (places en structure collective, en famille d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc.);
- les moyens techniques et les procédures adaptées à la réalité du terrain;
- la fin de la marchandisation du travail social.

**Elle appelle tous les salariés à faire entendre leurs revendications sur leurs lieux de travail, à se mobiliser et signer massivement la pétition :
#PlusJamaisCa, signons #PourLeJourDapres**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____
 Âge : _____ Profession : _____
 Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr